

Renseignements utiles :

Site Internet pour vous procurer les documents nécessaires :

- <http://www.electrabel.be>
- > Allez vers "notre entreprise"
- > Fournisseur Electrabel
- > Choix de la langue
- > Conditions
- > Conditions générales et spécifiques (Production)
- > Tihange



Attestations et habilitations de sécurité :

Si votre société comprend plus de 10 personnes et que vous avez un officier de sécurité, il est tenu de faire les démarches auprès de l'ANS et de l'AFCN.

Si votre société comprend moins de 10 personnes et que vous n'avez pas d'officier de sécurité, Electrabel peut introduire une demande d'habilitation et d'attestation de sécurité pour vous.

L'attestation de sécurité est valable un an et ne peut être demandée que tous les 4 ans.

Nous vous conseillons de demander en même temps votre habilitation.

Pour avoir une réponse des autorités, il faut compter :

- minimum 15 jours pour un belge ou un résident depuis plus de 5 ans en Belgique
- maximum 3 mois pour un étranger ou un belge non résident en Belgique

Il est interdit d'entrer sur le site avec :

- un enfant
- un GSM pourvu d'un appareil photo
- un ordinateur pourvu d'une webcam
- un appareil photo
- un chien

Informations disponibles au 085 / 24 79 28 ou 30 74

Editeur responsable : Dominique Szedlecki - Avenue de l'Industrie, 1 - 4500 Tihange

FORMALITÉS D'ACCÈS

Pour un chauffeur-livreur



Formalités d'accès pour un chauffeur / livreur

Attention

Le chauffeur/livreur doit :

- avoir plus de 18 ans.
- se conformer aux règles en vigueur sur le site et se soumettre aux contrôles à l'entrée, à la sortie, sur les aires de circulation et les parkings ainsi que dans les locaux.
- respecter les règles des lois sociales : permis de travail, Limosa, etc
- être seul dans son véhicule et ne peut pas transporter de passagers sur le site.
- respecter la législation en vigueur selon le type de véhicule ou de chargement

Les véhicules de tourisme ne sont pas autorisés dans le périmètre « interne-externe » (périmètre technique) SAUF et UNIQUEMENT sur dérogation du service Care Sûreté Nucléaire Protection Physique et Accès.

Les colis de moins de 25 kg, > 6 m et pas sur palette doivent être déchargés au contrôle véhicule à l'entrée du site. Une navette interne fera la livraison par la suite.

Livraisons possibles entre 7h30 et 15h45 du lundi au jeudi et de 7h30 à 14h45 le vendredi

Pas de livraison sur le temps de midi soit de 12h à 12h30

Pour les passagers, reportez vous au folder « Accès des visiteurs »

Pour livraison sur une unité, préparez votre arrivée administrative

1. Fournissez votre attestation ou habilitation de sécurité. Informations disponibles auprès de votre officier de sécurité.
2. Fournissez votre permis ADR (uniquement pour le transport de produits dangereux).
3. Passez votre test technicien (uniquement pour la livraison de produits chimiques en vrac).

Conditions légales d'accès dans les installations

Pour accéder au périmètre technique P2, une habilitation de sécurité est

OBLIGATOIRE. Pour pouvoir accéder à l'ensemble du site, l'habilitation **SECRET** est exigée.

Quelques jours avant votre arrivée

- Assurez-vous que vos modalités d'accès sont en ordre.
- Informez-vous du lieu précis de livraison (attention des tests peuvent être exigés).
- Informez-vous du nom, du numéro de téléphone de votre correspondant Electrabel et du numéro de commande, surtout si votre livraison se fait pour une autre entreprise.
- Préparez une liste de matériel se trouvant dans votre véhicule.
D'autres informations sont disponibles sur le site Internet, rubrique « Renseignements utiles »

Lors de votre arrivée

1. Stationner sur le parking « contrôle véhicule »

- Présentez vous au garde.
- Présentez les documents du véhicule
- Présentez sa liste de matériel ou rédigez un « bon matériel ».
- Pour les engins et accessoires de levage, fournissez le certificat de contrôle fait par un organisme agréé.
- Précisez quel type de produits « dangereux » vous transportez. Attention certains produits ne sont pas acceptés sur le site et seront conservés au contrôle véhicule.

2. Se rendre au guichet des accès véhicules :

- Munissez-vous d'une pièce d'identité, de votre numéro de plaque d'immatriculation, marque du véhicule, CMR, numéro de commande et votre permis ADR (si nécessaire)
- Précisez pour qui, où, pour quel travail, pour quel type de livraison vous devez entrer sur le site.

- Déposez à la consigne votre GSM s'il est équipé d'un appareil photo (un BIP vous sera prêté), votre ordinateur et/ou appareil photo.
- Obtenez l'autorisation d'accès

3. Retournez au parking « contrôle véhicule » :

- Si livraison dans un magasin sur unité, attendez d'être accompagné par le véhicule G4S.

4. Au contrôle « sas camion » en entrée :

- Signalez votre présence au vidéo parlophone à l'entrée du sas.
- Présentez vous au contrôle personne
- Déposez à la consigne votre GSM s'il est équipé d'un appareil photo, votre ordinateur et/ou appareil photo.

5. Au contrôle « sas camion » en sortie :

- Entrez dans le sas
- Récupérez à la consigne votre GSM, votre ordinateur et/ou appareil photo

Avant de quitter le site

- Faites signer l'« Autorisation d'accès limité » par votre correspondant Electrabel.
- Ouvrez votre véhicule pour faciliter le contrôle des gardes en sortie de site. Attention : Tout matériel sortant de la centrale doit être accompagné d'un justificatif signé « Bon de sortie matériel » (uniquement pour les travailleurs).
- Aux barrières en sortie de site, remettez votre badge d'accès en échange de votre carte d'identité.